

PV N° 04-2022 DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 Octobre 2022 à 20H30

Membres présents : Jean DERRIEUX – François JONGBLOET – Francis BERNADOU – Annie OHRESSER – Philippe BEGLIOMINI – Stéphanie CALMELS – Amélie GALAND – Bernard GISQUET – Claude THILLIEZ

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Geneviève DELRIEU

Procuration (s) : Geneviève DELRIEU donne pouvoir à Mr Claude THILLIEZ

Secrétaire de Séance : Francis BERNADOU

Quorum : 6

Ordre du jour de la séance :

- Délibérations
- Décisions
- Questions diverses

Délibérations :

1-1 Modification horaires d'extinction Éclairage Public

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Mr le Maire rappelle qu'actuellement l'éclairage public est coupé entre 23H30 et 5H30,

Mr le Maire propose de couper l'éclairage public:

- 1/ Entre de 22H et 6H30 : à Lincarque et Route de Gaillac
- 2/ Entre 22H et 6H30 : le dimanche et lundi dans le bourg
- 3/ Entre 23H et 6H30 : du mardi au samedi dans le bourg
- 2/ De supprimer le point lumineux de Roumanou.

Question portée au vote : Pour ou Contre les nouveaux horaires d'extinction de l'éclairage public proposés.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

1-2 Réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde de Cestayrols

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l' article L 731-3 du code de la sécurité intérieure rend obligatoire l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques.

Mr le Maire rappelle qu'un Plan communal de Sauvegarde a été rédigé en 2020 et qu'à la demande des services de la Préfecture il est nécessaire de le développer et donc le réactualiser selon les critères attendus.

Cette démarche a été entreprise par Mr Bernadou, mais non finalisée à ce jour.

Mr le Maire informe l'ensemble du conseil que la préfecture nous oblige à le finaliser avant 08/2024.

Question portée au vote : Pour ou contre la réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

1-3 taxe aménagement 2023

Mr le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal le taux actuel de la taxe d'aménagement et des cas particuliers :

- taux de 2.5% sur l'ensemble du territoire communal,
- exonération en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, **totalem**ent sur
 - les abris de jardins ≤15 m2 soumis à déclaration préalable

Mr le Maire propose de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement pour 2023

Question portée au vote : Pour ou contre de la non modification de la taxe d'aménagement pour 2023

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

1-4 Révision des loyers

Monsieur le Maire propose de réviser le loyer de Mr DEDIEU et Mme BEDEL (T3) .

Loyer actuel :

T3 : 556€ + 30€ de charges (sur IRL : 131,12)

Mr le Maire propose :

La revalorisation du loyer en fonction du coefficient de variation de l'indice des loyers au 2^{er} trimestre 2022: 135,84

	Loyers au 1 ^{er} avril 2021	Loyers applicables au 1 ^{er} avril 2022	Révision possible au
T3 DEDIEU / BEDEL	556€ + 30€ de charges	576€ + 30€ de charges	01 novembre

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité que :

Le loyer de Mr DEDIEU et de Mme BEDEL pour la location du T3 augmentera à compter du 1^{er} Novembre 2022 et sera de **576€ + 30€ de charges**

Question portée au vote : Pour ou contre la revalorisation du loyer selon IRL pour Mr DEDIEU et Mme BEDEL, locataire du T3 de la commune à compter du 1^{er} novembre 2022.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

1-5 Décision modificative : Abondement du chapitre 041

Monsieur le Maire rappelle que le passage à la M57 est prévu pour le 01/01/2023 et nécessite des modifications de l'actif de la commune.

Des immobilisations ont été portées à tort sur le compte 2175, compte retraçant des mises à disposition reçues. Il convient de réimputer ces actifs sur les comptes idoines du chapitre 215. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder par opérations d'ordre budgétaires au chapitre 041, il est ainsi indispensable d'ouvrir par DM des crédits budgétaires au chapitre 041, crédits équilibrés en dépense et en recette.

Dépense		
Chapitre	Compte	Montant
041	2157	2115 €
041	2158	2563 €
Total		4678 €

Recette		
Chapitre	Compte	Montant
041	2175	4678 €
Total		4678 €

Question portée au vote : Pour ou contre la décision modificative pour abondement du chapitre 041.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

1-6 Adhésion au syndicat mixte ouvert Agence de Gestion et de Développement Informatique (AGEDI)

Monsieur Jean DERRIEUX, Maire, expose aux membres du conseil municipal, que la collectivité de Cestayrols s'est rapprochée du Syndicat Mixte A.G.E.D.I. afin de demander son adhésion.

Question portée au vote : Pour ou contre l'adhésion au syndicat mixte ouvert AGEDI

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Questions Diverses

1/Logement de la poste

Mr le Maire informe l'ensemble du conseil que Mr Birbes , locataire du T1 de la poste libère le logement au 1^{er} décembre 2022.

2/ Travaux de Voirie

Mr le maire informe l'ensemble du conseil que les travaux de voirie pour 2023 se feront :

Chemin du Mas de Causse

Chemin de Lacapelle

Chemin de la Rauze

Chemin Prat de la foun

Le coût estimé est de 45 809€ HT

Mr le maire rappelle qu'il sera nécessaire d'augmenter les AC (attributions de compensation) à verser à la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet : nous passerons de 23 000€ (en 2022) à 30 000€ en 2023.

De plus il est prévu une campagne d'enrobés à froid sur les secteurs de Larroque et l'Aubarie, ainsi que des rebouchages de nid de poule sur Lafargue. Cette intervention a un coût de 1469,10€ TTC,

3/L'antenne relais

Travaux en cours

4/La Fibre

Une partie de la commune est éligible, l'autre est en cours de déploiement.

5/Salle des associations

Suite à plusieurs demandes d'associations extérieures à la commune, Mr le Maire propose de louer la salle des associations pour des réunions.

Prix validés par l'ensemble du conseil : 1/2 journée : 20€ et 1 journée : 40€

Il faudra prévoir l'affichage d'un règlement intérieur.

6/Subventions allouées aux associations communales

Mr le Maire propose d'allouer des subventions en fonction du nombre de manifestations organisées dans l'année par chacune des associations.

L'ensemble du conseil valide la proposition. L'étude des différentes subventions sera étudiées début 2023 lors d'un conseil municipal.

7/Salle des fêtes

Mr le Maire informe les conseillers que le permis de construire pour la salle des fêtes a été déposé et est en cours d'instruction au service urbanisme.

Il rappelle que le chauffe-eau de la salle des fêtes est cassé et qu'en attendant il sera remplacé par le chauffe-eau du lectibule qui ne sert pas actuellement.

Fin de séance à : 23H

Prochain conseil le

**Le Maire
Jean DERRIEUX**

**Le secrétaire de séance,
Francis BERNADOU**



